

COMMUNE DE BRINAY NIÈVRE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

- DICRIM -



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

- Document à conserver -

Madame, Monsieur,

Ce document relatif à votre sécurité est d'une **TRÈS GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a le droit à une information dite « préventive » afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que votre commune a élaboré également son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'évènement important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire,

Article L721-1 du Code de la Sécurité intérieure :

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain...)

Les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie...)

Un risque est dit "**majeur**" :
si sa fréquence est faible
et sa gravité
très lourde.



l'évènement = l'aléa



les enjeux



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L125-2 du Code de l'Environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Brinay (58) **peut** être exposée.

Il a pour objectif de vous **sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter** en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.



Risque Transport Matières Dangereuses (TMD)

Le risque lié aux transports de matières dangereuses, appelé TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Brinay (58)

La D132 ET D109 et les rues communales sont des voies sur lesquelles peuvent transiter des véhicules contenant des matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

Action du maire :

Alerte, les cloches de l'église, téléphone, porte à porte

Permanence en Mairie

Alerte déposé sur PanneauPocket + affichage en Mairie

Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers)

Mise en place de déviation/ interdiction de circulation.

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les Dispositions O.R.S.E.C, Transport de Matières Dangereuses) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses sont identifiables par un des logos suivants apposé notamment à l'arrière du véhicule.



**Matières
explosives**



Gaz



**Matières
inflammables**



**Solides
inflammables**



**Matières
spontanément
inflammables**



**Matières
comburantes**



**Matières
toxiques**



**Matières
radioactives**

Ce que vous devez faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses

DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

Si vous êtes témoin :

- **Donnez l'alerte :**

Pompiers 18

Police 17,

Depuis portable 112

- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si votre véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au-moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez les ventilations et climatisation.
- Éloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flamme ou d'étincelle.
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous les mains en cas d'irritation, et si possible changez de vêtement.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



PENDANT UNE TEMPÊTE-VENTS VIOLENTS

Si une tempête est annoncée

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

- Mettez-vous à l'abri et amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Évitez de pendre votre véhicule. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÊTE

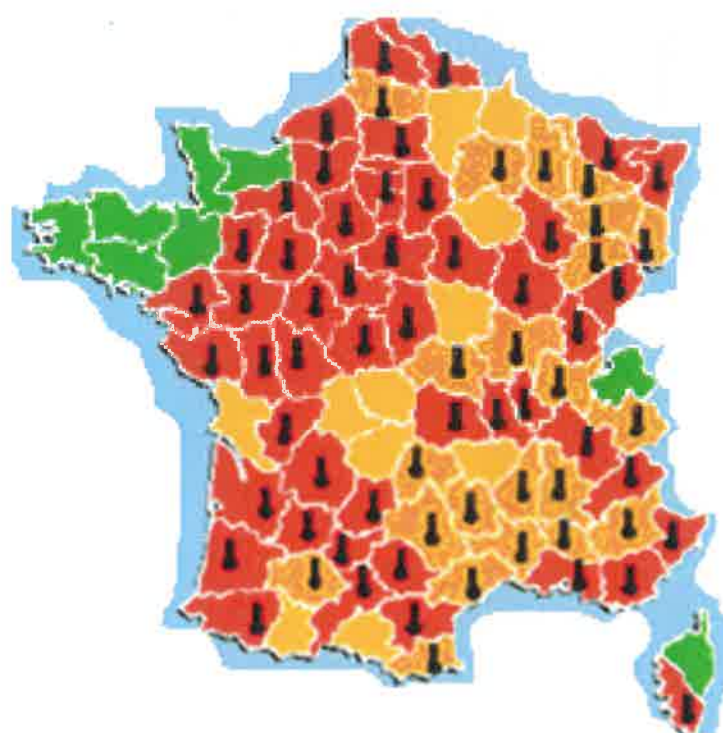
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- Si vous devez sortir, soyez prudent.

APRÈS UNE TEMPÊTE

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre. - Contactez votre mairie pour une éventuelle reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune.

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France www.meteofrance.fr



Rappel des codes couleurs de la vigilance météorologique:

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



Pluie-inondation



Canicule



Orages



Risque sanitaire : pandémie

Une pandémie est une épidémie présente sur une large zone géographique internationale. Elle touche une partie importante de la population mondiale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Les bons réflexes !



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres



Limitier au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Le risque à BRINAY (58)

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune est exposée aux risques de pandémie.

Les modes de transmission

La transmission des virus se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

Les mesures de prévention



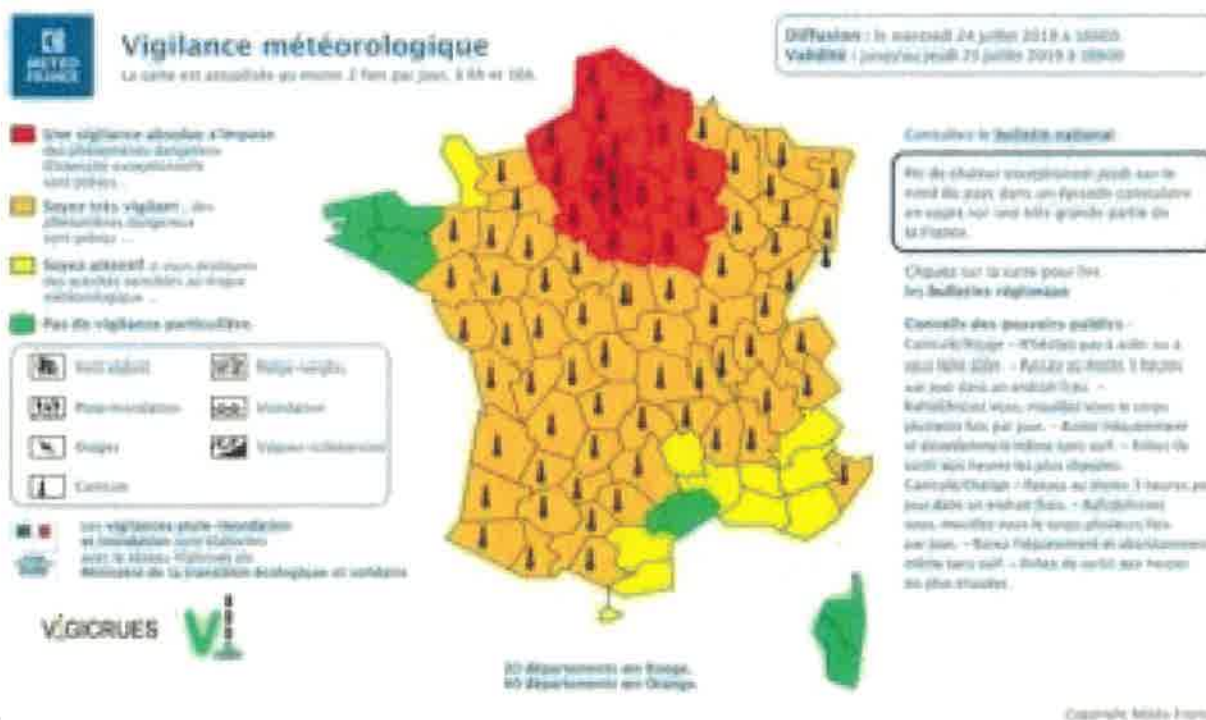


Une canicule désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Les dangers

Les mesures de prévention

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo France intègre le risque de canicule.



Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L $\frac{1}{2}$ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.



Les numéros utiles

Mairie de BRINAY

@mail mairie

03-86-84-90-11

mairie-brinay@wanadoo.fr

Préfecture de Nevers, Nièvre

03.86.60.70.80

Site internet : www.nievre.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires

ddt@nievre.gouv.fr

03.86.71.71.71

Pompiers

18 ou (par portable : 112)

Police / Gendarmerie

17

SAMU

15

Numéro d'urgence pour les personnes

Sourdes et malentendantes

SMS seulement

114

Conseil Départemental

Centre routier

0 800 12 10 10

ERDF Dépannage,

09 726 750 58

GRDF Dépannage

0 800 473 333

Météo France

0 899 71 02 10

Site internet : www.meteofrance.fr

Vigicrues

Site internet :

www.vigicrues.gouv.fr

Plus d'informations sur

www.nievre.gouv.fr

www.risques.gouv.fr